



# SOLUTIONS POUR LES RÉFUGIÉS



# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	178
MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS POUR LES RÉFUGIÉS : SUGGESTIONS POUR LES PARTIES PRENANTES ET APPUI QUE LE HCR PEUT FOURNIR AUX PARTENAIRES .....	179
<b>7.1 SOLUTIONS GLOBALES .....</b>	<b>182</b>
Évolution vers une solution sur tous les plans .....	182
<b>7.2 VOIES DE PROTECTION ET DE SOLUTIONS .....</b>	<b>183</b>
Voies de solutions globales pour les réfugiés.....	183
<b>7.2.1 Rapatriement librement consenti .....</b>	<b>184</b>
HCR : Exemples de rapatriement de réfugiés.....	185
HCR : Modèle d'accord tripartite sur le rapatriement librement consenti.....	186
<b>7.2.2 Intégration locale.....</b>	<b>186</b>
Brésil : Promouvoir l'intégration locale avec un accent particulier sur les moyens de subsistance .....	187
La diversification des revenus agricoles en Ouganda.....	189
La promotion des moyens de subsistance durables axés sur le marché dans la région de Gore, au Tchad .....	190
Projet de production agricole irriguée en Éthiopie .....	190
L'Approche de Progression : atteindre les familles vivant dans l'extrême pauvreté au Burkina Faso .....	190
<b>7.2.3 Réinstallation .....</b>	<b>191</b>
Égypte : La réinstallation comme outil de protection pour les victimes de la traite .....	192
HCR : Renforcer les efforts en matière de partage des responsabilités par l'intermédiaire du Groupe restreint syrien.....	194
<b>7.2.4 Voies complémentaires de protection et de solutions .....</b>	<b>195</b>
Brésil : Une voie complémentaire de protection et de solutions pour les Syriens.....	196

# INTRODUCTION

La perspective de mise en œuvre de solutions durables et globales à leurs besoins de protection est de plus en plus lointaine pour le nombre croissant de réfugiés. Nombre de ces personnes, en quête de protection internationale et cherchant un avenir sûr pour leurs familles, entreprennent des mouvements dangereux, lesquels sont à l'origine de risques majeurs d'insécurité.

Un des volets essentiels des activités du HCR consiste à aider les États à trouver des solutions permettant aux réfugiés d'avoir accès à la protection internationale et de vivre dans la dignité et la paix.

Pour le HCR, des solutions pour les personnes relevant de sa compétence sont trouvées lorsque celles-ci peuvent jouir de leurs droits, y compris à travers l'accès aux services nationaux, sur une base légale durable équivalente à celle des nationaux. Le HCR trouve des solutions en répondant aux besoins de protection et de recherche de solutions dès le début d'une situation de déplacement. L'approche progressive des solutions s'écarte de la tendance à mettre l'accent uniquement sur les trois solutions traditionnelles durables, à savoir le rapatriement librement consenti, l'intégration locale et la réinstallation, pour s'orienter vers une approche globale de recherche de solutions par différentes voies à l'instar de celles utilisées pour faciliter la mobilité internationale pour l'éducation, le travail et le regroupement familial. Partout où les réfugiés trouvent des solutions, ils doivent s'intégrer – ou se réintégrer – dans la société. Pour ce faire, ils devront être inclus dans les services et systèmes nationaux, tels que ceux en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, de l'éducation, de la justice, de la santé et du renforcement des liens sociaux et culturels. La mise en œuvre de solutions globales durables passe par le renforcement de la coopération internationale et l'accès des réfugiés à la protection et aux solutions, y compris à travers une jouissance plus effective des droits dans les pays d'origine et d'accueil et à travers l'expansion prévisible et rapide de la réinstallation et des voies complémentaires.

Les voies complémentaires offrent aux réfugiés un plus large éventail de mécanismes leur permettant d'obtenir une protection et des solutions. Ces voies facilitent l'accès des réfugiés à des moyens de protection sûrs et réglementés et à des solutions à travers des possibilités de travail, d'étude et de regroupement familial.

Les solutions durables sont en général associées à une seule voie d'installation permanente, que ce soit dans le pays d'accueil, dans un pays tiers ou dans le pays d'origine. Toutefois, dans le contexte d'une interdépendance croissante entre la protection des réfugiés et la migration internationale, certains réfugiés ou anciens réfugiés recourent à des alternatives temporaires ou permanentes comme tremplin pour parvenir à des options de protection plus durables.

De telles possibilités peuvent être envisagées particulièrement lorsque les réfugiés ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins dans un pays d'accueil, mais peuvent trouver du travail et d'autres opportunités dans des pays tiers – dans la région immédiatement à proximité ou au-delà. Les mécanismes de mobilité ont également été utilisés pour élargir l'espace de protection pour les réfugiés vivant dans des États non parties à la Convention de 1951 ou dans lesquels les accords régionaux prévoient une plus grande jouissance des droits que ceux prévus par la protection des réfugiés.

Le recours à de tels mécanismes ne signifie pas que les réfugiés renoncent à leur besoin de protection internationale ; en effet, il incombe toujours aux pays d'accueil de s'assurer de la mise en place des filets de sécurité pour empêcher le *refoulement* des personnes ayant besoin de protection, malgré leur admission à d'autres protocoles d'entrée et de séjour.

Les trois solutions traditionnelles durables ne bénéficiant toujours pas à tous, le HCR intensifie sa recherche de stratégies de solutions globales. Des stratégies de recherche de solutions pluriannuelles multipartenaires sont testées sur le terrain et des fonds supplémentaires y ont été alloués pour soutenir les plans de recherche de solutions globaux à long terme avec un large éventail de partenaires. En outre, le HCR associe de plus en plus sa réponse aux crises des réfugiés à la recherche de solutions aux programmes de développement. Les partenariats étroits avec les pouvoirs publics des pays d'accueil et les acteurs du développement sont essentiels pour résoudre les situations existantes et empêcher que les crises de déplacement ne perdurent.

# MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS POUR LES RÉFUGIÉS : SUGGESTIONS POUR LES PARTIES PRENANTES ET APPUI QUE LE HCR PEUT FOURNIR AUX PARTENAIRES



## SUGGESTIONS POUR LES PARTIES PRENANTES

- Élaborer conjointement et s'accorder sur **des stratégies de protection et de solutions pluriannuelles multipartenaires** qui définissent une vision à long terme, ainsi que les changements nécessaires à sa réalisation.
- Adopter une approche progressive de recherche de solutions globales et durables pour les réfugiés et autres personnes en quête de protection internationale ; mettre l'accent, dès le début de chaque réponse, sur l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux afin d'améliorer l'environnement de protection et de solutions, et sur les améliorations progressives à apporter dans la jouissance des droits et du niveau d'autosuffisance.
- S'assurer que les stratégies abordent les dimensions juridiques, socioculturelles, économiques et politico-civiles d'une solution, de manière à renforcer la durabilité de la voie utilisée.
- Sous la direction des États et des acteurs nationaux et conjointement avec les autres partenaires :
  - Entreprendre des activités visant à faciliter le rapatriement librement consenti et la réintégration durable, le cas échéant, en collaboration avec les partenaires pertinents, ainsi que le suivi après retour et l'établissement des rapports.
  - Explorer les options d'une intégration locale, telles que l'autorisation de séjour et la naturalisation pour certains groupes, et apporter un appui aux autres dimensions d'une solution globale.
  - Explorer les options de réinstallation et les quotas pour les groupes spécifiques, utiliser la réinstallation de façon stratégique et coordonner les besoins de réinstallation en vue de l'adoption d'une approche régionale ou situationnelle.
  - Explorer des possibilités d'étendre ou de créer des voies complémentaires de protection et de solutions, dans la région et au-delà.



## APPUI POUVANT ÊTRE APPORTÉ PAR LE HCR AUX PARTENAIRES

### Rapatriement librement consenti

- S'assurer que les réfugiés ont accès aux informations actualisées et pertinentes au sujet de la situation dans le pays d'origine.
- Négocier des accords tripartites entre le pays d'asile, le pays d'origine et le HCR qui s'accordent sur des approches de rapatriement librement consenti.
- S'assurer que tout processus de retour appuyé ou facilité comprend des mécanismes solides de vérification permettant de vérifier les rapatriements librement consentis des réfugiés, que les réfugiés sont informés de leur droit d'attendre jusqu'à ce qu'ils ne craignent plus le retour, et que le gouvernement et le HCR s'engagent à appuyer leur décision d'attendre.
- Appuyer les visites exploratoires et visites d'information pour faciliter le processus de rapatriement.
- Suivre le processus de rapatriement et de réintégration.
- Promouvoir l'aide au développement et la réintégration durable.

### Intégration locale

- Fournir des conseils aux gouvernements sur les effets du prolongement des déplacements et souligner les avantages de l'intégration de la population de réfugiés au sein des communautés d'accueil.
- Rechercher et collaborer avec des acteurs nationaux sur l'utilisation de ou la modification de la législation, des politiques et programmes pouvant appuyer l'intégration locale juridique, soit par la naturalisation soit par d'autres dispositifs fiables pour un séjour à long terme.
- Promouvoir le dialogue entre les pays d'asile pour le partage de bonnes pratiques en matière d'intégration locale.
- Collaborer étroitement avec les autorités nationales et la société civile et les partenaires internationaux pertinents pour garantir l'inclusion des réfugiés dans les dispositifs d'emploi et de financement existants ou en voie de développement, la formation professionnelle et les initiatives de mobilisation communautaire, ainsi que dans la fourniture de services tels que l'enregistrement des faits d'état civil, l'éducation, la reconnaissance des droits de propriété et la santé.

### Réinstallation

- Coordonner les besoins de réinstallation et promouvoir la coopération entre acteurs pertinents.
- Élaborer des critères de réinstallation et identifier des candidats à la réinstallation.
- Promouvoir la réinstallation en combinaison avec d'autres solutions durables.
- Exercer des pressions pour obtenir des possibilités de réinstallation, y compris l'augmentation des quotas, la diversification des admissions, l'introduction de critères de sélection plus souples et un nombre plus élevé d'accords avec les pays de réinstallation.
- Procéder à la réinstallation d'urgence, y compris par l'intermédiaire de centres de réinstallation d'urgence.

### Voies complémentaires de protection et de solutions

- Procéder à une analyse des voies existantes déjà utilisées par les réfugiés pour la mise en œuvre de la protection et des solutions à court ou à long terme et identifier les possibilités et les moyens de surmonter les obstacles.
- Renforcer la coopération avec les agences régionales et internationales chargées des questions liées au travail, y compris les organisations d'employeurs et les groupes professionnels afin d'explorer les options de migration de main-d'œuvre pour les réfugiés et améliorer leur accès aux mesures de protection.
- Mettre en place des programmes pour appuyer l'utilisation des voies et aider à surmonter les obstacles associés.
- Appuyer le développement des réseaux internationaux et régionaux promouvant et permettant l'accès des réfugiés aux voies complémentaires. Continuer la sensibilisation au sujet des besoins de protection spécifiques et des droits des réfugiés tout en leur fournissant l'accès aux voies complémentaires.

# 7.1

## Solutions globales

Le HCR collabore avec des partenaires à l'amélioration de la jouissance des droits par les personnes relevant de la compétence du HCR pendant les déplacements, s'acheminant progressivement vers des solutions globales durables. L'approche progressive implique des progrès vers une plus grande jouissance des droits jusqu'à l'obtention d'une solution globale durable.

Une solution globale durable permettra à un réfugié ou à un apatride de jouir de tous ses droits au même titre que les nationaux. Une solution globale a des dimensions juridiques, économiques, sociales et culturelles, politiques et civiles, chacune d'elles devant être abordée pour parvenir à une solution durable.

Certes, la recherche de solutions globales prend du temps et implique plusieurs partenaires, mais la clé de la solution réside dans l'association de toutes les dimensions. Il est souhaitable que tous les acteurs collaborent avec les partenaires afin d'élaborer conjointement et de s'accorder sur des stratégies de protection et de solutions pluriannuelles multipartenaires qui définissent la vision à long terme, ainsi que les changements nécessaires pour sa réalisation.

### ÉVOLUTION VERS UNE SOLUTION SUR TOUS LES PLANS

Les points ci-dessous traduisent le processus permettant de mesurer l'évolution vers des solutions globales :

#### *Sur le plan juridique*

Le processus par lequel les personnes relevant du mandat du HCR peuvent jouir d'un éventail de droits progressivement plus larges. Ce processus peut conduire à l'acquisition du droit de séjour permanent et, en fin de compte, à l'acquisition de la nationalité dans le pays d'asile. Les indicateurs comprennent le droit au travail, la liberté de circulation, la délivrance de documents de voyage, de permis de résidence et de permis de travail, la documentation sur la nationalité ou le statut de résident permanent.

#### *Sur le plan économique*

Le processus par lequel les personnes relevant du mandat du HCR peuvent participer au développement de la main-d'œuvre locale à travers l'emploi ou le travail indépendant à la hauteur de leurs compétences, et/ou atteindre un niveau d'autosuffisance similaire à celui de la population du pays d'accueil. Les indicateurs comprennent l'accès aux terres, l'accès au financement ou au crédit, la formation axée sur les activités productives et l'accès aux licences professionnelles et/ou aux permis de travail.

#### *Sur le plan social/culturel*

Le processus par lequel les personnes relevant du mandat du HCR sont acceptées par la communauté d'accueil et l'État au sein de la communauté sans crainte de discrimination, d'intimidation ou de répression, et sont en mesure de créer et de maintenir des liens sociaux au sein de la communauté d'accueil, en participant pleinement à la vie sociale et culturelle. Les indicateurs comprennent les mariages mixtes, la création d'entreprises conjointes, l'accès aux centres communautaires, la représentation des groupes ethniques ou raciaux/linguistiques dans les médias nationaux et la société civile.

#### *Sur le plan civil/politique*

Le processus par lequel les personnes relevant du mandat du HCR sont de plus en plus en mesure de participer à la société civile, y compris à la gouvernance communautaire, au gouvernement central et local, ainsi qu'au processus électoral et aux consultations publiques.

# 7.2

## Voies de protection et de solutions

Les voies humanitaires, telles que la réinstallation et d'autres programmes d'admission humanitaire et de parrainage privé destinés aux personnes ayant des besoins humanitaires, certains visas humanitaires spéciaux et l'évacuation médicale, sont conçues pour assurer la protection et proposer des solutions aux réfugiés dans les situations à risque.

Les voies complémentaires peuvent réduire le besoin pour les réfugiés de s'engager dans des mouvements ultérieurs irréguliers et dangereux. L'ouverture de voies plus réglementées pour les réfugiés leur permet d'utiliser des moyens sûrs et prévisibles pour trouver des solutions à leurs besoins de protection. Les voies complémentaires offrent ainsi aux réfugiés un plus large éventail de mécanismes – études, travail ou regroupement familial – grâce auxquels ils peuvent obtenir une protection et des solutions.

Les voies complémentaires peuvent consister en une série ou une suite de programmes de mobilité ou d'options de visas pouvant être mis à la disposition des réfugiés, notamment par l'élimination des entraves administratives et bien d'autres, afin qu'ils puissent trouver une solution durable. Les voies complémentaires peuvent être initiées de façon indépendante par les réfugiés. Elles reposent, par définition, sur des mécanismes établis par les États.

### VOIES DE SOLUTIONS GLOBALES POUR LES RÉFUGIÉS

Une analyse complète des possibilités et des obstacles permettra d'identifier les voies menant à des solutions juridiques définitives. Ces voies pourraient inclure entre autres :

- **Le rapatriement ou le retour** dans le pays et la région d'origine ou de nationalité ;
- **L'établissement dans une nouvelle région du pays d'origine**, impliquant l'acquisition de la résidence légale et des droits de vote, etc. ;
- **L'acquisition d'un passeport national** dans le cadre d'un processus de cessation et l'octroi d'un **visa de résidence permanente** dans un ancien pays d'asile ; et
- L'obtention de la **nationalité du nouveau pays**, pouvant être :
  - Le pays d'asile ;
  - Un pays de réinstallation ;
  - Un pays vers lequel la personne migre (dans la région ou plus loin), tout en conservant le régime de protection des réfugiés dans le cadre d'un programme humanitaire ;
  - Un pays offrant des possibilités de migration de travailleurs qualifiés pour lesquelles le réfugié, le déplacé interne ou l'apatride remplit les conditions requises ;
  - Un pays autorisant une migration motivée par le regroupement familial ; ou
  - Un pays offrant des possibilités d'éducation pouvant conduire à l'obtention d'une résidence permanente et d'une naturalisation.

Les exemples pratiques, présentés dans ce chapitre, ne représentent qu'un petit échantillon des nombreuses initiatives existantes entreprises pour la recherche des solutions pour les réfugiés. Compte tenu du fait qu'il existe déjà un certain nombre de publications sur ce sujet, ces différentes sections sont brèves et contiennent des références aux sources à partir desquelles des orientations supplémentaires peuvent être obtenues. Certains des exemples donnés au chapitre 9, qui porte sur le retour des non-réfugiés, sont également pertinents pour ce chapitre et peuvent fournir des orientations supplémentaires.



Une famille de réfugiés ivoiriens se préparant à prendre place à bord du camion qui les ramènera en Côte d'Ivoire. Sur les 38 000 réfugiés ivoiriens vivant dans les trois camps de réfugiés au Liberia, 11 000 ont exprimé leur volonté de rentrer immédiatement chez eux. © HCR / D. Diaz / décembre 2015

## 7.2.1 Rapatriement librement consenti

Le rapatriement librement consenti des réfugiés nécessite la prise de mesures appropriées pour s'assurer que le choix de retour fait par les réfugiés est volontaire, ce qui signifie que les décisions de retour sont libres et éclairées. Le soutien en faveur d'un retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés dans des conditions de sécurité physique, juridique et matérielle, avec le rétablissement complet de la protection nationale comme but ultime, vise à garantir la durabilité du retour.

L'engagement de toutes les parties prenantes, notamment les rapatriés et les communautés dans lesquelles ils retournent, les autorités nationales et les sociétés civiles des pays d'origine, le HCR, les acteurs internationaux du développement et de l'aide humanitaire, la diaspora et bien d'autres, est essentiel au succès du rapatriement et de la réintégration. Les accords tripartites de rapatriement, signés entre le pays d'origine, le pays d'asile et le HCR, constituent un cadre favorable au rapatriement librement consenti, traduisant ainsi les rôles et responsabilités respectifs des acteurs pertinents, les obligations des États en matière de retour, et les éléments et modalités essentiels du rapatriement librement consenti.



## HCR : Exemples de rapatriement de réfugiés

- En dépit de tous les problèmes qui se posent, des progrès ont été accomplis dans certains contextes. Le rapatriement librement consenti des réfugiés angolais, par exemple, a pris fin en septembre 2015, avec le retour constaté d'environ 4 600 personnes cette année-là. Au total, quelque 18 000 réfugiés angolais sont rentrés chez eux depuis 2014.

Pour en savoir plus, voir HCR, « Le tout dernier groupe de réfugiés angolais rentre en Angola depuis le Botswana alors que le programme de rapatriement prend fin », 1er novembre 2013, disponible à l'adresse : <http://goo.gl/RJ4Qtg>.

- En Côte d'Ivoire, le rapatriement a été suspendu en 2014 en raison de l'épidémie d'Ebola survenue en Afrique de l'Ouest. Le processus a repris en décembre 2015. En juin 2016, le HCR a contribué à rapatrier 16 030 réfugiés ivoiriens du Liberia vers leurs communautés d'origine. Le HCR aide les rapatriés à se réintégrer dans leur pays d'origine, grâce à des programmes générateurs de revenus, des formations et des aides au démarrage. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a mis en place un certain nombre de programmes visant à aider les rapatriés à regagner l'accès à leurs terres et à permettre aux enfants de retourner à l'école.

Pour en savoir plus, voir HCR, « Le rapatriement des Ivoiriens reprend depuis le Liberia après l'épidémie du virus Ebola », 18 décembre 2015, disponible à l'adresse : <http://goo.gl/e5wlX9>.

- En 2015, environ 5 000 Rwandais sont rentrés chez eux, ce qui porte le nombre total de retours à plus de 160 000 depuis l'an 2000. Dans le cadre de la Stratégie de solutions globales pour les réfugiés rwandais, les États se sont engagés à mettre en œuvre leurs principaux instruments et à achever tous les retours volontaires dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 31 décembre 2017.

Pour en savoir plus, voir HCR, « Ministerial meeting on the Comprehensive Solutions Strategy for Rwandan Refugees joint communiqué », 2 octobre 2015, disponible, en anglais, à l'adresse : <http://goo.gl/etQOVM>.

- En 2016, l'ampleur et le rythme des retours des Afghans du Pakistan se sont accélérés, atteignant des niveaux sans précédent. Le nombre total de retours de réfugiés afghans pourrait atteindre 360 000 d'ici la fin de 2016, soit 60 % de plus que les projections initiales. Le nombre élevé de retours dans les zones à capacité d'absorption limitée dépasse la capacité d'assistance internationale. Outre les primes accordées aux rapatriés, le HCR prévoit également d'aider les ménages vulnérables ciblés à se préparer à l'hiver. Parmi ces ménages figureront les rapatriés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les familles dans les communautés d'accueil. L'aide comprendra une assistance en espèces et des articles de secours non alimentaires. Rétrécissement l'espace d'asile et le manque d'accès à la protection dans d'autres semblent expliquer ces retours. Le HCR continue de souligner l'urgence de résoudre les causes principales du déplacement, en vue d'améliorer le cadre de protection en Afghanistan. Il est important de continuer à travailler avec le Gouvernement d'unité nationale d'Afghanistan, les partenaires humanitaires et de développement, la société civile et d'autres acteurs afin de faciliter la réintégration des réfugiés rapatriés et d'aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Pour en savoir plus, voir HCR, « Update on return of Afghan refugees from Pakistan, Update no. 5: 17 October–24 October 2016 », disponible, en anglais, à l'adresse : <http://goo.gl/lbL4OB>.





## HCR : Modèle d'accord tripartite sur le rapatriement librement consenti

Le modèle d'accord tripartite sur le rapatriement librement consenti conclu entre un pays d'asile, un pays d'origine et le HCR énonce le caractère volontaire du rapatriement et souligne l'importance d'un retour en toute sécurité et dans la dignité, et la nécessité d'une protection juridique et physique dans les pays d'origine ; le libre choix de la destination et l'unité familiale ; la documentation personnelle et l'accès aux services après le rapatriement. Par ailleurs, les accords tripartites renforcent l'importance du rôle de superviseur exercé par le HCR et la nécessité de veiller au contrôle de tous les aspects liés au rapatriement librement consenti.

Le modèle d'accord tripartite sur le rapatriement librement consenti du HCR est disponible à l'adresse : <http://goo.gl/bb6j5O>.

### 7.2.2 Intégration locale

L'intégration locale dans le pays de premier asile peut être une solution adéquate dans certains pays et/ou pour certains groupes de réfugiés<sup>1</sup>. La Convention de 1951 et son Protocole de 1967 (la Convention de 1951) offrent un cadre juridique favorable à l'intégration des réfugiés par le gouvernement du pays d'accueil.

Une fois qu'il a été décidé qu'un État offrira des perspectives d'intégration locale, la forme des dispositions juridiques et la mesure dans laquelle des interventions spécifiques sont nécessaires au soutien d'un processus global dépendront d'un certain nombre de facteurs. Parmi les groupes pour lesquels l'option d'intégration locale peut être la plus importante figurent les réfugiés nés sur le territoire du pays d'accueil dont la nationalité reste à déterminer ou qui présentent un risque d'apatridie, et les réfugiés ayant établi des liens étroits dans le pays d'accueil. Tout en reconnaissant les défis liés à l'ouverture de la possibilité d'une intégration locale juridique à un grand nombre de réfugiés, il importe que toutes les parties prenantes comprennent les effets néfastes que peut avoir le fait, pour des réfugiés, de vivre pendant des années et des décennies sans avoir une idée claire quant aux futures options possibles sur ces derniers, et d'examiner les avantages qu'il y a à donner à ces réfugiés la chance de s'installer, d'investir dans le pays et de contribuer à la vie de la communauté dans les meilleurs délais.

Parfois, les pays d'accueil adoptent une approche progressive à l'intégration locale en octroyant des permis de séjour qui conduisent progressivement à l'obtention d'un éventail plus large de droits et de prestations au fil du temps. Le HCR encourage les États de faire en sorte que les réfugiés jouissent de certains droits – notamment ceux figurant dans la Convention de 1951 – dès le début d'une situation d'urgence. Au rang de ces droits figurent le droit de disposer de papiers d'identité, le droit à une assistance administrative, le droit à la libre circulation, le droit au travail, le droit à l'éducation, le droit aux soins de santé et le droit au regroupement familial.

Dans certaines situations, les pays d'accueil peuvent avoir la volonté d'intégrer les populations de réfugiés, mais ne pas disposer de ressources suffisantes et solliciter une assistance et d'aide auprès de la communauté internationale. Les derniers événements et processus, notamment la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants du 19 septembre 2016, témoignent de la volonté politique des dirigeants du monde de sauver des vies, de protéger les droits et de partager leurs responsabilités en matière de protection des réfugiés, et de trouver des solutions à l'échelle mondiale<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pour en savoir plus, voir HCR, « *Local Integration* », disponible, en anglais, à l'adresse : <http://www.unhcr.org/pages/49c3646c101.html>.

<sup>2</sup> Assemblée générale des Nations Unies, « *Projet de résolution renvoyé à la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session : Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants* », 13 septembre 2016, disponible à l'adresse : [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/71/L.1](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/L.1).



Une jeune réfugiée divisant son jardin maraîcher en plusieurs parterres aux fins d'irrigation. Elle a reçu cette parcelle de terre et a bénéficié des conseils techniques d'un expert en agriculture grâce au programme mis en œuvre par Africare, une ONG partenaire du HCR. © UNHCR / D. Diaz / décembre 2011

DE 2011 À NOS JOURS

## Brésil : Promouvoir l'intégration locale avec un accent particulier sur les moyens de subsistance



### A Contexte et justification

Le nombre de réfugiés au Brésil a considérablement augmenté depuis 2010, entraînant ainsi la raréfaction des emplois.

Au cours des différentes enquêtes participatives menées auprès des populations de réfugiées, le besoin d'emploi a toujours été relevé comme une préoccupation majeure. Le HCR et des partenaires d'exécution ont eu du mal à aider les réfugiés qualifiés à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications ; la grande majorité a dû changer de domaine de travail ou occuper des emplois moins bien rémunérés.

Le HCR a élaboré une stratégie d'intégration locale visant à répondre à ces préoccupations afin de promouvoir la main-d'œuvre et proposer des solutions économiques aux personnes relevant de la compétence du HCR.

## B Acteurs

- HCR
- Les pouvoirs publics locaux (Comités d'État pour les migrations et l'asile)
- Le Comité Nacional para Refugiados (CONARE)
- Le Groupe de travail sur les droits de l'Homme et le travail du réseau du pacte mondial Brésil
- Caritas
- EMDOC
- Le réseau des femmes entrepreneurs

## C Actions

---

### → Renforcer le partenariat avec le secteur privé

- Caritas et le HCR ont établi, en 2011, des partenariats avec EMDOC, un cabinet d'avocats spécialisé en droit d'immigration, afin de mettre en place le Programa de Apoio para a Recolocação dos Refugiados, un programme de soutien visant à placer les réfugiés sur le marché de l'emploi au Brésil. Au rang des activités menées figurent la sensibilisation des entreprises privées et de l'opinion publique aux droits des réfugiés au travail, l'établissement de partenariats avec des entreprises afin d'améliorer l'accès aux opportunités d'emploi et à l'assistance fournie aux réfugiés et demandeurs d'asile dans le processus de demande d'emploi (par exemple, à travers la préparation de curriculum vitæ).
- Le Groupe de travail sur les droits de l'Homme et le travail du réseau du pacte mondial Brésil, en collaboration avec des organisations partenaires, notamment le HCR et Caritas, a mené des activités de renforcement des capacités en faveur des femmes réfugiées. Depuis le lancement du projet en septembre 2015, le groupe de travail a organisé plusieurs ateliers à l'intention des réfugiés, ainsi que des sessions d'information à l'intention des représentants des ressources humaines des entreprises afin de les sensibiliser aux droits des réfugiés en matière d'emploi. Le projet a permis de faciliter le contact entre les réfugiés et les entreprises. Les femmes sont encadrées par le Réseau des femmes entrepreneurs et reçoivent des conseils dans le cadre de la création de leurs entreprises.

---

### → Renforcement du partenariat avec les universités publiques et privées

- Le HCR a eu recours à 12 universités pour fournir des services d'appui afin d'améliorer l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur, y compris la facilitation des procédures d'admission, l'apprentissage des cours de langue portugaise et l'octroi des bourses universitaires aux réfugiés.

---

### → La promotion des programmes gouvernementaux améliorant l'accès des réfugiés au marché de l'emploi

- Le HCR a plaidé en faveur de la création de comités d'État pour les migrations et l'asile. Ces comités ont été créés à Amazonas, à Minas Gerais, à Rio de Janeiro, à Rio Grande do Sul, à Sao Paulo et à Parana. Les comités de Rio de Janeiro et Parana ont adopté un plan d'intégration locale avec l'appui du HCR. À la suite des actions de sensibilisation à Sao Paulo, un certain nombre de services ciblés ont été lancés pour soutenir l'entrée des réfugiés dans le marché du travail, notamment des cours de langue portugaise et des agences d'emploi.
- Le 3 juin 2015, le HCR a organisé une table ronde sur l'intégration locale, rassemblant des membres clés du Gouvernement brésilien, ainsi que des figures respectées de communautés et des réfugiés pour discuter des divers aspects de l'intégration locale au Brésil et en particulier dans la ville de Sao Paulo.

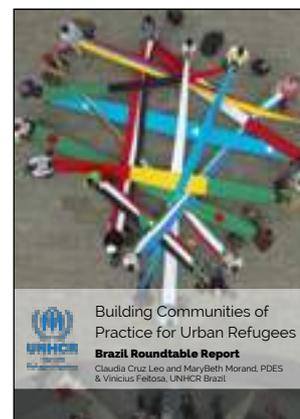
## D Examen

Il existe un cadre favorable au renforcement des mécanismes d'intégration locale au Brésil. C'est ce que montre, par exemple, l'organisation de la Conférence nationale sur migrations et refuge par le ministère de la Justice. La Conférence a été un événement historique, dans la mesure où, pour la toute première fois, un mécanisme institutionnel avait été mis en place pour permettre au Gouvernement de recueillir les contributions des migrants et réfugiés à l'échelle nationale. Dans le cadre de la Conférence, le HCR a organisé une table ronde afin d'encourager un dialogue entre les réfugiés, le Gouvernement et la société civile. Cet événement a connu la participation de quelque 150 personnes, notamment des réfugiés de 12 nationalités et des représentants du Gouvernement fédéral et de l'État de Sao Paulo, ainsi que les autorités municipales.

## E Informations complémentaires

« Building communities of practice for urban refugees: Brazil roundtable report » est disponible, en anglais, à l'adresse : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/5613d73c9.pdf>.

De plus amples renseignements sur le programme d'aide relatif au placement des réfugiés sur le marché du travail au Brésil sont disponibles, en portugais, à l'adresse : <http://refugiadosnobrasil.com/sobre-nos/>.



DEPUIS 2016

## La diversification des revenus agricoles en Ouganda



Le HCR encourage une approche axée sur les moyens de subsistance et la résilience en Ouganda, afin de permettre aux réfugiés et aux agriculteurs dans les communautés d'accueil de cohabiter, tout en augmentant les revenus et en réduisant les risques liés au climat. Dans le cadre de divers projets, le HCR aide les agriculteurs à diversifier leurs activités agricoles afin d'accroître leurs revenus et couvrir leurs besoins fondamentaux pendant les périodes creuses de la campagne agricole. Par exemple, la pisciculture en cage a été introduite dans le lac Oruchinga. Grâce à cette technique, les agriculteurs ont pu produire, en six mois, environ trois tonnes de poisson par cage de 25 mètres carrés. Les agriculteurs ont gagné une importante source de protéines, ainsi qu'une source de revenus grâce à la vente d'au moins 50 pour cent des poissons pêchés. À Adjumani, les agriculteurs ont bénéficié d'un projet d'apiculture. Une partie du miel produit a été consommée au niveau des ménages et le reste a été vendu. Les revenus ont été réinvestis dans des ruches supplémentaires.

## La promotion des moyens de subsistance durables axés sur le marché dans la région de Gore, au Tchad

Ce programme vise à aider les réfugiés et les agriculteurs dans les communautés d'accueil à mettre en place des moyens de subsistance dans des chaînes de valeur agricoles sélectionnées ayant un potentiel de croissance dans la région. Les agriculteurs reçoivent une formation sur les bonnes pratiques agricoles. Ils sont regroupés au sein de coopératives en vue de réaliser d'importantes économies et bénéficier d'une commercialisation collective, et ont accès à des ressources financières pour augmenter leur production. Les interventions sont identifiées en fonction des besoins et de la capacité d'obtenir des résultats rapides. Par exemple, en 2016, des cliniques vétérinaires et des magasins qui fournissent des intrants ont été mis en place en vue de faciliter l'accès aux services au moyen d'initiatives privées gérées de façon collective.

## Projet de production agricole irriguée en Éthiopie

Le HCR a aidé les agriculteurs de Dollo-Ado, une zone semi-aride en Éthiopie, à faire face à la pénurie d'eau en augmentant l'accès à l'eau d'irrigation. De grands projets d'approvisionnement en eau ont été mis en place avec des coopératives agricoles composées de réfugiés et de membres de la communauté d'accueil. L'accès à l'eau a permis d'étendre les zones cultivées et les saisons, d'améliorer le rendement et de réduire les dégâts causés par des chocs saisonniers. Les agriculteurs ont reçu une formation sur les bonnes pratiques agricoles et ont été orientés vers une production axée sur le marché. Ils ont également reçu des intrants de production et des outils, qui n'étaient pas accessibles dans la région. Des tracteurs ont été achetés et remis à des coopératives pour fournir des services de production à tous les membres.

## L'Approche de Progression : atteindre les familles vivant dans l'extrême pauvreté au Burkina Faso

Le HCR a lancé plusieurs initiatives fondées sur l'approche de progression afin d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance durables. L'approche de progression, fondée sur la stratégie mondiale du HCR pour les moyens de subsistance 2014-2018, vise à apporter aux opérations du HCR des méthodes innovantes fondées sur le marché, afin de renforcer l'autosuffisance des réfugiés. Il s'agit d'identifier les ménages les plus vulnérables au sein d'une communauté, de leur fournir un transfert de fonds régulier et assorti d'échéances, afin de leur permettre de répondre à leurs besoins fondamentaux, de développer leur capacité à économiser de l'argent comme outil pour renforcer la résilience et améliorer leurs compétences techniques et entrepreneuriales, grâce à une formation sur les moyens de subsistance. L'approche est intégrée dans deux projets de chaîne de valeur dans les camps de réfugiés, dans la région du Sahel au Burkina Faso. Les projets visent à stimuler des activités génératrices de revenus, rentables et durables pour réfugiés maliens et les communautés d'accueil. À la fin des projets, les participants devraient être capables de répondre à leurs besoins fondamentaux en utilisant leurs propres capacités, ressources et financements. Les projets sont fondés sur une approche progressive en matière d'autosuffisance comprenant une analyse de marché, une aide à la consommation, un renforcement des capacités, une constitution d'actifs, des subventions en espèces ou en nature et un accès au crédit. Actuellement, douze personnes chargées de l'encadrement de réfugiés soutiennent 300 participants à cette approche.

Dans le cas des réfugiés au Burkina Faso, l'objectif de l'approche de progression est d'aider les personnes ayant des profils socioéconomiques divers à passer d'un niveau à l'autre jusqu'à ce qu'elles soient autonomes. L'intention est d'attirer progressivement d'autres participants pour rejoindre ceux qui ont suivi le programme avec l'aide d'un



À l'aéroport de Malpensa, un réfugié égyptien résidant à Milan a retrouvé sa femme et ses enfants, après deux ans de séparation. © HCR / C. Russo / juillet 2016

personnel d'encadrement qualifié. À mesure que le projet évoluait, le HCR soulignait la nécessité de travailler davantage avec certains participants pour contribuer à la gestion du revenu et faire face aux défis sociaux posés. Un travail accru avec les communautés leur permet d'analyser les problèmes et d'identifier les approches qui contribueront à la durabilité.

### 7.2.3 Réinstallation

La réinstallation des réfugiés dans un pays tiers où ils peuvent bénéficier d'une protection à long terme et s'intégrer dans la société d'accueil peut être une solution pour certains réfugiés, en particulier ceux qui ont des perspectives limitées en matière d'intégration locale ou de rapatriement librement consenti, ou pour ceux qui ont des besoins spécifiques et qui ne peuvent trouver une protection adéquate dans le pays d'origine ou le pays d'asile<sup>3</sup>.

Dans le cas des mouvements mixtes, la réinstallation peut être un moyen efficace de partage des responsabilités et de coopération internationale, offrant ainsi la possibilité d'aider les pays de premier asile, conformément au principe de la solidarité internationale. Les accords de réinstallation peuvent encourager les États côtiers à autoriser le débarquement des réfugiés secourus en mer, en faisant une différence entre les responsabilités en matière d'accueil initial et le dispositif d'orientation à partir de la fourniture des solutions à long terme. Cela est désormais plus important, car la réinstallation a gagné en ampleur et en portée, en raison de l'intérêt accru de l'État pour le recours à la réinstallation et à d'autres formes d'admission, comme réponse aux besoins des réfugiés. L'augmentation du nombre de pays offrant des lieux de réinstallation et le doublement du nombre de dossiers de réfugiés soumis par le HCR depuis 2012 en sont la preuve. Dans la Déclaration de New York, les États se sont récemment engagés à augmenter la portée et le nombre de voies légales disponibles, pour l'admission ou la réinstallation des réfugiés dans

<sup>3</sup> De plus amples renseignements sur la réinstallation des réfugiés sont disponibles à l'adresse : <http://www.unhcr.org/pages/4a16b1676.html>.

des pays tiers<sup>4</sup>. Dans le cas des migrations mixtes, cet engagement accru de la communauté internationale à offrir davantage de possibilités de réinstallation aux réfugiés profitera aux pays d'asile qui ont souvent du mal à offrir une protection et des solutions aux réfugiés.

2012 - 2014

## Égypte : La réinstallation comme outil de protection pour les victimes de la traite



### A Contexte et justification

En raison de sa situation géographique, l'Égypte constitue une plaque tournante pour les flux migratoires mixtes qui partent de la Corne de l'Afrique vers Israël et l'Europe. Le trafic illicite de personnes, principalement de la Corne de l'Afrique vers Israël en passant par le Soudan oriental et le Sinaï, se poursuit depuis 2006. Ce mouvement initialement volontaire s'est transformé en un mouvement caractérisé par des enlèvements et des trafics de plus en plus violents à partir de 2010 environ.

Au rang des victimes figurent des hommes, des femmes, des enfants et des nourrissons qui les accompagnent, fuyant une situation déjà désespérée, principalement en Érythrée et en Éthiopie. Certains ont été enlevés dans des camps de réfugiés et leurs environs, ou ont été passés en contrebande au-delà des frontières par des intermédiaires. Les victimes ont été emmenées au Sinaï et vendues, parfois plus d'une fois, à des groupes bédouins. Une fois entre les mains des trafiquants, les rançons ont parfois atteint 33 000 dollars US. Les victimes de la traite étaient gardées dans des maisons et des camps proches de la frontière israélienne, dans des conditions inhumaines et soumises à des tortures au quotidien. La plupart des femmes et de nombreux hommes ont été soumis à des actes de violence sexuelle en permanence et souvent pendant longtemps. Au fil des années, les familles, les communautés des pays d'origine et les communautés de la diaspora partout dans le monde ont contribué à la collecte des rançons.

Ceux qui ont été libérés ou qui se sont échappés des camps tenus par des trafiquants se sont retrouvés bloqués au Caire. L'intégration locale des victimes de la traite peut s'avérer difficile, en particulier dans un contexte d'instabilité politique, en raison des préoccupations accrues en matière de protection, des traumatismes psychosociaux chez les victimes et des ou inexistantes en matière d'autosuffisance. Dans ce contexte, le HCR a œuvré pour trouver des possibilités de réinstallation, afin de garantir une protection efficace aux victimes et à leurs familles dans un pays tiers.

### B Acteurs

- HCR
- L'OIM
- Les ONG, notamment l'Africa and Middle East Refugee Assistance, le Saint Andrew's Refugee Services et les organisations communautaires éthiopiennes et érythréennes
- Les pays de réinstallation, notamment les États-Unis d'Amérique, le Canada et l'Australie

<sup>4</sup> Le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une série d'engagements visant à renforcer la protection des réfugiés et des migrants, connue sous le nom de Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. L'annexe I de la Déclaration propose le Cadre d'action global pour les réfugiés. Le 20 septembre, un sommet des dirigeants pour les réfugiés a été organisé à l'initiative du Président Obama. Au cours de ce sommet, les États se sont engagés à soutenir les réfugiés et les pays d'accueil.

## C Actions

- Le HCR a utilisé la réinstallation comme outil de protection pour les victimes de la traite dans le Sinaï, qui continuent d'être confrontées à des problèmes de protection et, en particulier, au risque d'enlèvement au Caire. L'intégration locale n'est généralement pas une solution viable, dans la mesure où il n'existe pas de services adéquats pour traiter les victimes de la traite et de la torture gravement traumatisées, et en raison des risques permanents d'exposition à la violence sexuelle et sexiste.
- Le HCR a permis aux victimes de la traite d'avoir accès à des procédures accélérées d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié, et a facilité l'accès à des solutions durables appropriées, en particulier la réinstallation dans des pays tiers.
- Le HCR a collaboré étroitement avec l'OIM en tant que partenaire clé en matière d'organisation, fournissant une assistance aux victimes de la traite en Égypte, ainsi qu'avec plusieurs ONG, dont l'Africa and Middle East Refugee Assistance, le Saint Andrew's Refugee Services et un certain nombre d'organisations communautaires. Ensemble, ces organisations ont collaboré à l'identification et à la réinstallation des personnes vulnérables.

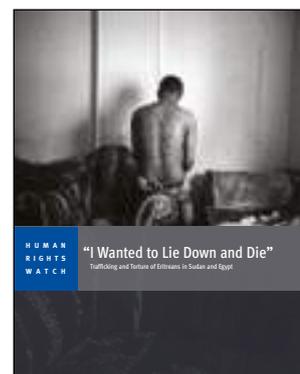
## D Examen

La réinstallation a joué un rôle crucial, dans la mesure où elle a permis aux victimes éthiopiennes et érythréennes de la traite d'avoir accès à des solutions durables. Les principaux pays de destination pour les personnes réinstallées au cours de cette période ont été les États-Unis, le Canada et l'Australie. À partir du 1er mars 2016, la grande majorité des victimes de la traite, identifiées entre 2012 et 2014, avaient été réinstallées dans des pays tiers. Plus de 200 victimes de la traite d'origine éthiopienne et érythréenne sont parties pour divers pays de réinstallation, tandis que 85 en sont à différentes étapes du processus de réinstallation et partiront sous peu. Bien qu'il y ait eu une diminution considérable du nombre de cas de traite en Égypte depuis 2014, le HCR continue de soutenir les victimes de la traite dans la région, y compris par la réinstallation lorsque cette solution est la plus adaptée.

## E Informations complémentaires

Pour de plus amples informations sur la traite des personnes dans le Sinaï, voir Human Rights Watch, « *I Wanted to Lie Down and Die* » : *Trafficking and Torture of Eritreans in Sudan and Egypt*, 11 février 2014, ISBN: 978-1-62313-0978, disponible, en anglais, à l'adresse : <http://goo.gl/9I2FN7>.

Pour de plus amples informations sur la réinstallation des réfugiés, voir HCR, « Resettlement », disponible, en anglais, à l'adresse : <http://www.unhcr.org/resettlement.html>.





## HCR : Renforcer les efforts en matière de partage des responsabilités par l'intermédiaire du Groupe restreint syrien

### A Contexte et justification

Le Groupe restreint syrien a été créé en 2013 en réponse au déplacement prolongé et à grande échelle des Syriens, et dans le cadre des efforts internationaux en matière de partage des responsabilités.

Des groupes restreints sont mis en place sous l'égide des principaux forums du HCR sur la réinstallation, notamment le Groupe de travail sur la réinstallation et les Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation, afin de créer un espace où les États peuvent coopérer sur des programmes de réinstallation pour des populations particulières. Ces groupes sont mis en place par un accord entre les États de réinstallation et le HCR, sur la base d'une évaluation conjointe, pour une approche coordonnée et pluriannuelle.

Le groupe restreint syrien vise à :

- Accroître les possibilités de réinstallation et d'admission humanitaire des réfugiés syriens ;
- Accroître la coopération et le soutien pour rendre les processus de réinstallation plus efficaces et plus efficaces, de l'identification jusqu'au départ ; et
- Promouvoir le dialogue avec les États d'accueil pour faire preuve de solidarité et soutenir la réinstallation et la protection des réfugiés.

### B Acteurs

- Le groupe syrien est actuellement composé de 29 États, de l'OIM, du HCR et de l'UE

### C Actions

- 
- Depuis sa création, le groupe restreint syrien s'est réuni à Genève au moins quatre fois par an, et a également effectué des visites sur le terrain en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Turquie, pour rencontrer les gouvernements des pays d'accueil, le personnel du HCR et les réfugiés syriens. Ces visites ont permis aux États de se familiariser avec les contextes opérationnels dans lesquels se déroule la réinstallation des réfugiés, de discuter des questions d'intérêt commun avec les gouvernements des pays d'accueil et de poser les bases d'un accroissement des possibilités de réinstallation et d'admission humanitaire pour les réfugiés syriens.
- 
- Une fois par an, le groupe restreint syrien convoque également une réunion du groupe de travail pour que les représentants des pays voisins de la République arabe syrienne, qui accueillent des réfugiés, se réunissent à Genève, échangent des informations et donnent en retour leur avis au sujet de la mise en œuvre des programmes de réinstallation et d'admission humanitaire pour les réfugiés syriens.
- 
- La réunion de haut niveau du 30 mars 2016, portant sur le partage des responsabilités au niveau mondial en ce qui concerne les moyens d'admission des réfugiés syriens, est le résultat d'une collaboration entre le groupe central pour la Syrie et le HCR en vue de promouvoir des voies supplémentaires pour les réfugiés syriens

au moyen d'approches innovantes. La réunion visait à obtenir des promesses relatives à l'augmentation des possibilités d'admission pour les réfugiés syriens, en fixant un objectif de dix pour cent de la population des réfugiés syriens (soit 480 000 places). Le succès enregistré à ce jour est impressionnant, avec près de 225 000 places promises pour la réinstallation et d'autres voies.

## D Examen

Le Groupe central pour la Syrie a joué un rôle essentiel en mobilisant un appui pour une réinstallation de grande ampleur, en testant de nouvelles approches de traitement et en établissant un lien avec les États voisins de la République arabe syrienne qui accueillent des réfugiés. Ce groupe a démontré que la réinstallation de grande ampleur peut être un moyen efficace de partager la responsabilité en matière de protection des réfugiés. En réinstallant les réfugiés les plus vulnérables, le partage des responsabilités à l'échelle internationale peut apporter des dividendes en matière de protection, notamment en allégeant les pressions exercées sur les services de santé et sociaux essentiels des pays d'accueil. Le Groupe central pour la Syrie est un bel exemple d'efforts multilatéraux axés sur une situation particulière de réfugiés à l'origine d'un élan politique qui induit l'implication d'un plus grand nombre de pays et, en fin de compte, la disponibilité d'un plus grand nombre de voies pour plus de réfugiés.

### 7.2.4 Voies complémentaires de protection et de solutions

Les voies complémentaires servent à élargir l'éventail de moyens sûrs et réglementés par lesquels les réfugiés peuvent parvenir à des solutions durables à leurs besoins de protection internationale. Les voies complémentaires peuvent proposer des solutions permanentes à l'immédiat ou contribuer à des solutions durables mises en œuvre progressivement grâce au recours à une série de permis ou de visas de résidence.

L'une des particularités des voies complémentaires est que les réfugiés les utilisent généralement de façon autonome. Les réfugiés ont déjà recours à plusieurs opportunités existantes, mais en raison de l'ouverture croissante de la part des États, le HCR et d'autres partenaires ont la possibilité d'appuyer leur utilisation accrue ainsi que la création d'opportunités supplémentaires. Bien qu'il soit en évolution, l'appui du HCR et des autres organisations sera conçu de manière à permettre de lever les barrières, faciliter les connexions, développer des systèmes, améliorer les normes de protection et surveiller les processus et résultats afin d'assurer la protection et de contribuer à l'augmentation de résultats viables.

La création des voies complémentaires peut se faire à travers les programmes généraux des différents États membres relatifs à l'entrée temporaire et au séjour permanent ou aux migrations, ou grâce à la combinaison de différents programmes gouvernementaux relatifs à l'entrée temporaire et au séjour permanent ou à l'immigration. Ces programmes comprennent (sans toutefois s'y limiter) :

- Le regroupement familial pour les membres de la famille élargie, qui ne sont pas concernés par les critères de réinstallation de réfugiés ;
- L'entrée sur la base de points et de la qualification et d'autres mécanismes ; et
- Des programmes d'éducation et d'apprentissage, y compris ceux impliquant l'appui financier des communautés et des institutions.

Les voies peuvent avoir une portée locale, régionale ou mondiale, ou être conçues pour servir un nombre limité de nationalités, professions et compétences ou d'autres catégories. Leur mise en œuvre passera vraisemblablement par le partenariat avec les acteurs de la société civile. Par exemple, une voie de solutions peut être mise en œuvre à travers des visas et permis favorisant un programme d'études à l'apprentissage, puis de l'apprentissage à l'emploi (avec facilité) ; ou un programme études-travail-résidence à long terme.

Les voies complémentaires se présenteront sous plusieurs formes, mais devraient s’inscrire dans une approche progressive des solutions globales, sur la base de la protection internationale permanente et la progression continue vers une plus grande jouissance des droits, tout en recherchant des solutions globales durables. Toutes les parties concernées doivent s’engager à faciliter l’évolution des voies pour parvenir à l’amélioration de la protection et la possibilité de trouver une solution. Lorsqu’une possibilité expose les réfugiés au risque de *refoulement*, soit dans l’immédiat soit dans l’avenir, elle ne saurait faire l’objet de l’appui du HCR en tant que voie de protection et de solutions.

Le HCR collaborera avec les États membres, les organisations internationales et d’autres organisations non gouvernementales, les acteurs de la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les réfugiés eux-mêmes afin d’identifier des voies de protection et de solutions viables. Le HCR facilitera l’accès des réfugiés aux informations fiables, à la programmation et la sensibilisation qui contribuent à lever les barrières, et fournira ou facilitera l’accès des réfugiés aux services de conseils, afin qu’ils puissent bénéficier de la disponibilité des voies complémentaires.

DEPUIS 2013

## Brésil : Une voie complémentaire de protection et de solutions pour les Syriens



### A Contexte et justification

Depuis 2013, les consulats du Brésil au Moyen-Orient délivrent des visas spéciaux dans le cadre de procédures simplifiées aux personnes touchées par le conflit en Syrie, leur permettant de se rendre au Brésil où ils peuvent alors introduire une demande d’asile. Cette pratique, fondée sur la Résolution normative no 17 adoptée le 20 septembre 2013 par le Gouvernement du Brésil, vise à ouvrir l’espace d’asile brésilien aux personnes de nationalité syrienne, sur la base d’une approche de la « responsabilité partagée » permettant de rechercher des solutions globales pour les personnes nécessitant une protection internationale.

En dépit de la distance géographique, le Brésil a élargi cette politique d’ouverture en septembre 2015 pour deux années supplémentaires, afin de donner à un plus grand nombre de personnes une chance de refaire leurs vies après avoir fui la violence en République arabe syrienne.

### B Acteurs

- Gouvernement du Brésil
- HCR

## C Actions

- 
- En octobre 2015, 8 000 personnes touchées par le conflit en Syrie ont obtenu des visas spéciaux délivrés en application de la Résolution no 17, et pouvaient dès lors commencer à refaire leurs vies au Brésil.
- 
- Le 5 octobre 2015, le HCR et le Gouvernement du Brésil ont signé un accord de coopération pour améliorer et institutionnaliser la coopération sur le programme de visa spécial du Brésil en faveur des personnes touchées par le conflit en Syrie.
- 
- En vertu de cet accord, le HCR et le Brésil ont convenu d'améliorer l'efficacité et la sécurité du processus d'octroi de visas spéciaux. De meilleures procédures seront mises en place pour identifier les individus et les familles dont la situation est préoccupante, lesquels peuvent bénéficier d'un visa spécial et qui peuvent souhaiter rechercher la protection et des solutions au Brésil. Les ressortissants syriens et les autres personnes touchées par le conflit en Syrie peuvent bénéficier de ce programme. La coopération entre le HCR et le Brésil inclut l'échange d'informations, d'expertise et d'expériences.
- 
- En vertu de cet accord, le HCR fournit des activités de formation et de renforcement des capacités aux représentations consulaires du Brésil en Jordanie, au Liban et en Turquie sur les techniques d'entretien et l'identification d'éventuels demandeurs de visas sur la base de la politique humanitaire du Gouvernement du Brésil.

## D Examen

Le programme de visa spécial du Brésil constitue un geste important de solidarité internationale offrant une approche progressive aux solutions, en donnant aux réfugiés la possibilité de rechercher une voie complémentaire alternative de protection et de solutions. Les demandeurs d'asile au Brésil auront accès au travail et à l'éducation, en attendant le résultat de leur demande d'asile. La législation brésilienne accorde un certain nombre de droits aux réfugiés, notamment le droit au travail, à l'éducation, à la santé, à la mobilité sur le territoire national, permettant ainsi aux détenteurs de visas de refaire leurs vies au Brésil.

## E Informations complémentaires

Pour de plus amples informations, voir HCR, « *Brazil and UNHCR strengthen partnership to help refugees fleeing the Syria conflict* », 7 octobre 2015, disponible, en anglais, à l'adresse : <http://www.unhcr.org/5615130c6.html>.

